



francetélévisions

*Le Secrétaire général*

Paris, le 22 JAN. 2013

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de la société France Télévisions, par lettre en date du 21 novembre dernier, sur le titre de la rubrique *Le flop ten* diffusée au cours de l'émission hebdomadaire de France 2 *On n'est pas couché*.

Vous appuyant sur l'article 39 du cahier des charges de la société qui encourage l'usage et le respect de la langue française sur ses antennes, vous demandez qu'il soit substitué au mot anglais « ten » le mot français « dix ».

Si, en application de ces dispositions, France Télévisions doit contribuer à la promotion et à l'illustration de la langue française, il ne peut raisonnablement lui être fait reproche d'utiliser de façon très incidente le mot anglais « ten » en lieu et place de « dix » dans l'intitulé d'une rubrique d'émission.

Attachée à l'emploi de la langue française dans l'ensemble des émissions des chaînes qu'elle édite, France Télévisions veille à recourir au français dans le titre de ces émissions et de leurs rubriques.

Pour autant, intituler une rubrique *Le flop ten* - par opposition au *top ten* couramment utilisé en France et dont les téléspectateurs ne peuvent ignorer le sens - s'avère objectivement anecdotique au regard des milliers d'heures de programmes diffusées annuellement par notre société et ne saurait être regardé comme un manquement caractérisé aux dispositions de son cahier des charges.

En vous assurant encore de l'attachement de France Télévisions à un usage rigoureux de la langue française sur ses antennes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yves ROLLAND

**Monsieur Régis RAVAT**  
Président  
Association Francophonie Avenir  
2811 chemin de Saint-Paul  
Parc Louis Riel  
30129 Manduel